

De : Emmanuelle Cortot-Boucher, Directrice générale de l'Agence de la biomédecine  
Le 27 avril 2020

Objet : Reprise de l'activité de greffe rénale en France

Madame la Présidente,

Ainsi que je vous l'ai indiqué dans un précédent message, nos équipes ont commencé dès le 14 avril à réfléchir aux modalités de la reprise de l'activité de greffe rénale, qui devient envisageable alors que l'épidémie de virus Covid-19 semble refluer dans notre pays et que la tension exercée sur les services de réanimation des établissements de santé paraît diminuer.

J'ai bien entendu votre souhait d'être « *totalelement associés à l'ensemble de cette réflexion et aux décisions qui seront prises* ».

L'Agence entend évidemment préparer cette étape en assurant la participation des associations représentant les patients en attente d'une greffe aux processus d'élaboration des décisions qu'elle sera amenée à prendre. A cet effet, elle a proposé à ces associations, durant la période particulière que nous traversons, un échange hebdomadaire au cours duquel toutes les questions en lien avec l'épidémie peuvent être abordées.

Lors de ces échanges, l'Agence est représentée par le professeur Olivier Bastien, directeur du prélèvement et de la greffe d'organes et de tissus à l'Agence, ainsi que par Mme Isabelle Trema, directrice de la communication. Cette représentation à haut niveau permet aux associations d'avoir une présentation de premier ordre des projets médicaux et scientifiques que porte l'Agence, d'en interroger la pertinence au regard des attentes des malades qu'elles représentent, et de proposer, le cas échéant, des modifications, des améliorations ou des compléments.

Cet échange, institué à l'initiative de l'Agence de la biomédecine et auquel vous avez déjà assisté à trois reprises, se poursuivra dans les prochaines semaines. Il permettra aux associations de participer au processus d'élaboration des décisions qui seront prises par l'Agence dans le contexte épidémique en matière de greffe, en pleine conformité avec le 11° de l'article L. 1411-1 du code de la santé publique. Quant aux contacts que l'Agence peut avoir avec d'autres acteurs du système de santé, notamment les professionnels et les sociétés savantes, ils constituent un préalable nécessaire à la concertation avec les associations, afin de ne présenter à celles-ci que des options dont la pertinence médicale et scientifiques est avérée.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Emmanuelle Cortot-Boucher

A : Emmanuelle Cortot-Boucher, Directrice générale de l'Agence de la biomédecine  
Le 22 avril 2020

Objet : Reprise de l'activité de greffe rénale en France

Madame la Directrice Générale,

Nous vous remercions de la rapidité apportée à répondre à notre courriel du 21 avril et nous réjouissons de la convergence de nos positions sur la reprise des transplantations rénales. Souhaitons qu'elle soit partagée par l'ensemble des parties prenantes et que cette reprise progressive puisse se faire dans les conditions de délais et de sécurité adaptées aux besoins des patients.

Si nous nous félicitons des réunions hebdomadaires mises en place avec les représentants de l'Agence de la biomédecine, nous rappelons qu'elles ne sauraient se substituer à l'exercice effectif de la démocratie sanitaire, tel que la loi le prévoit, au sein de l'institution que vous dirigez. Celui-ci implique notre participation effective à l'ensemble des travaux, notamment à ceux concernant la reprise des greffes rénales, aux côtés des professionnels de santé. Elle est indispensable pour que l'expérience, les perceptions, les craintes et les besoins des patients en attente de greffe soient pris en compte, ce qui n'a pas été le cas pour la décision de la suspension des greffes rénales prise en mars dernier.

Nous renouvelons donc notre demande d'être totalement associés à l'ensemble de cette réflexion et aux décisions qui seront prises.

Vous remerciant par avance et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame la Directrice Générale, en l'expression de mes salutations distinguées.

Nathalie Mesny  
Présidente  
[www.renaloo.com](http://www.renaloo.com)

De : Emmanuelle Cortot-Boucher, Directrice générale de l'Agence de la biomédecine  
Le 22 avril 2020

Objet : Reprise de l'activité de greffe rénale en France

Madame la Présidente,

Depuis le début de l'épidémie de Covid 19, l'Agence de la biomédecine cherche à limiter l'impact négatif, pour les patients en attente d'une greffe rénale, de la circulation du virus sur notre territoire.

En lien avec la société francophone de transplantation, la société francophone de néphrologie, dialyse, transplantation et la société française d'urologie, elle a recommandé, dans ce but, la suspension de l'activité de greffe rénale, sauf dans certaines hypothèses concernant les greffes pédiatriques, les greffes combinées, et les greffes qui ne sont possibles qu'en présence d'un donneur rare. Depuis lors, l'activité de greffe rénale a été presque entièrement suspendue dans notre pays, dans l'intérêt des patients, alors que l'activité de greffe concernant les organes vitaux (cœur, poumons, foie) s'est maintenue, quant à elle, à un niveau permettant de faire face aux besoins des patients en situation de super-urgence.

Cette orientation, à laquelle vous avez alors souscrit, a été nécessaire afin d'allouer en priorité les capacités de réanimation disponibles, malgré la tension créée par la prise en charge des malades infectés par le Covid 19, au bénéfice des patients pour lesquels la greffe, en aucun cas, n'est susceptible d'être reportée, sauf à mettre les intéressés en danger de mort.

Avec la perspective d'une levée progressive du confinement, annoncée par le Président de la République le 13 avril dernier, la question se pose bien sûr de la possibilité de relancer progressivement l'activité de greffe, notamment celle de greffe rénale. L'Agence de la biomédecine a ouvert ce chantier dès le lendemain de cette annonce, le 14 avril dernier, en prenant contact avec les sociétés savantes qui avaient été impliquées dans l'élaboration de ses recommandations.

Depuis une semaine, déjà, elle étudie avec elles les diverses formes que pourrait prendre cette relance progressive, ainsi que l'indique d'ailleurs le communiqué de presse qui a été diffusé par l'Agence ce matin à 10 heures. Lors du point hebdomadaire qui aura lieu demain avec l'ensemble des associations représentant les patients en attente d'une greffe, et auquel vous participerez pour la troisième fois consécutive, le Professeur Bastien, directeur du prélèvement et de la greffe d'organes et de tissus, et Mme Trema, directrice de la communication, présenteront les modalités selon lesquelles l'Agence envisage d'impliquer les associations dans la refonte des recommandations antérieurement adoptées. Le communiqué de presse diffusé ce matin indique ainsi expressément que l'Agence souhaite mener ce travail en lien avec les associations, et donc notamment en lien avec vous.

Ce travail suppose de prendre en compte les caractéristiques épidémiologiques de chaque région, mais également d'identifier les catégories de patients en attente d'une greffe pour lesquels le ratio bénéfice / risque est favorable de manière certaine. A cet égard, j'appelle votre attention sur le fait que les chiffres de mortalité concernant les patients greffés ne sont pas directement pertinents, et que la relance de l'activité de greffe suppose d'apprécier les risques particuliers auxquels est exposée une autre population – celle des patients en attente d'une greffe rénale. Cette relance exige en outre de définir les protocoles de prise en charge des patients compte tenu des modalités d'organisation mises en place dans les établissements de santé, alors que le virus, malheureusement, circule encore sur notre territoire et que le risque d'infection par celui-ci demeure.

Vous pouvez donc être assurée que l'Agence de la biomédecine, en collaboration avec les sociétés savantes, prépare d'ores et déjà le cadre dans lequel la relance de l'activité de greffe rénale pourra avoir lieu, et que, dans les prochains jours, une proposition fondée sur la prise en compte de l'ensemble des paramètres pertinents sera disponible pour permettre un échange avec les associations de patients.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Emmanuelle Cortot-Boucher  
Directrice générale